

COMMUNE DE ROUSSIEUX

2024 – 006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 1-15032024

Séance du 15 mars 2024

Date de convocation : 28/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 15 mars à 18 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM., VOLLE Christiane, ROVIRA Carine, GIREN Didier, ROBERT Didier, STERN André, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, MILLOT Lukas

Objet : Réhabilitation logement communal choix de l'architecte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'après étude d'un avant-projet sommaire présentant la réhabilitation du bâtiment communal, le conseil a sollicité un devis de l'architecte pour une mission de maîtrise d'ouvrage.

Il est décidé de mandater l'architecte afin de réaliser un projet détaillé, un chiffrage et une consultation des entreprises jusqu'à l'obtention des devis de travaux.

Dans un second temps, le Maire préparera le plan de financement et s'assurera de la faisabilité financière du projet.

Le conseil décidera alors de lancer les travaux ou d'abandonner le projet.

Le conseil municipal

après avoir délibéré et voté à l'unanimité

- autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document contractuel avec le cabinet d'architecture AGRAF

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

Le 15 mars 2024

Le Maire,

**Didier
GIREN**

Signature
numérique de
Didier GIREN
Date : 2024.03.18
15:00:19 +01'00'